

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2023-1-2-5**

**Séance du** jeudi 9 février 2023

### **ALSACE DESTINATION TOURISME : CONTRAT CADRE ET SOUTIEN A LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS POUR 2023**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

DELATTRE Cécile donne procuration à CLAUSS Robin  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves  
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
KLINKERT Brigitte donne procuration à KLEITZ Francis  
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien  
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent  
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle  
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
PFEIFFER Pascale donne procuration à JANDER Nicolas  
REYMANN Anne donne procuration à TENENBAUM Anne  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

**EXCUSE :**  
STRAUMANN Eric

**ABSENTS :**  
DEBES Vincent, MAURER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L. 132-2 et suivants du Code du tourisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 26 janvier 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes du contrat cadre de partenariat portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer ;
- Attribue une subvention de fonctionnement de 4 205 000 € à Alsace Destination Tourisme, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2023, dont 105 000 € pour l'organisation de l'édition 2023 du salon de l'Agriculture à Paris.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P059	O002	P059E01	T80	(1212) 65-65748-633	4 100 000 €
P059	O016	P059E15		(1212) 65-65748-633	105 000 €
TOTAL					4 205 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont précisées dans le contrat cadre de partenariat joint en annexe.

Mme Nathalie KALTENBACH, en tant que Présidente de l'ADT, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité  
0 voix contre  
0 abstention